



Couple marié dans même entreprise

Par **moumoune29**, le **17/11/2010** à **18:21**

Bonjour,rrnrnvoilà avec mon mari, nous travaillons dans la même entreprise. Nous avons été embauchés alors que nous étions concubins et nous sommes maintenant mariés et nous avons eu une petite fille. Je suis actuellement en congé parental pendant 6 mois. rnJ'ai recherché sur le net mais je n'ai pas trouvé de réponses à ce que je recherche. rnNous n'avons jamais eu le droit en tant que concubins à avoir les mêmes horaires de travail ainsi que les mêmes jours de repos tout était complètement décalés parfois l'un qui commence 1h ou 1h30 avant l'autre et pareil le soir on terminait en décalé, nous prenions un seul véhicule car vu qu'il faut faire 80kms ça ne vaut pas le coup d'en prendre 2 et pour les jours de repos pareil nous étions décalés... rnMaintenant que nous avons un enfant, c'est quand même plus pratique de regrouper nos temps de travail et de repos pour profiter en famille et surtout pour pouvoir mieux organiser le temps de garde chez l'assistante maternelle. rnrnJe voudrais savoir si en tant que couple marié, nous pouvons demander à avoir les mêmes jours de repos ainsi que les mêmes horaires et s'il y a un article quelconque qui le mentionne ou si c'est vraiment un arrangement au bon vouloir de l'employeur rnrnMerci de vos réponses.